

UNIVERSITE DE VALENCIENNES  
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS  
-----

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'UNIVERSITE  
-----

Séance du 2 février 1984  
-----

MEMBRES PRESENTS :

Collège A : MM. BOURTON, FLORENT, GIUSTO, MALVACHE (Président)

Collège B : MM. MOREL, NATUREL, OBERDORFF

Collège C : MM. AUTEM, COFFIGNIEZ, DELCOURT

Collège A.T.O.S. : MMmes FRANCE, HAYOIT ; M. SUBILLE

Collège Etudiant : Melles HOUENOU, HYPOLITE, LISMONDE  
MM. BUDZYK, DUHAMEL, HARBONNIER, LBOUC,  
MARCHANT, RAMOND

Collège des Personnalités extérieures :

M. CAROUS, Sénateur de la Ville de Valenciennes, re-  
présenté par M. ARMAND

M. PARENT, Maire d'Anzin, représentant le Syndicat  
Intercommunal

M. PHILIPPE, représentant la CFDT

M. DELQUIGNIES, représentant le secteur tertiaire

M. DELFORGE, représentant la CCI d'Avesnes

Membres de Droit :

M. MORIAMEZ, Président d'honneur

M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université

Membres Invités : Mmes CLEUET, COCHAUX

MM. LECOCQ, OBERT, SOENEN, TISON

Etaient excusés :

M. POIRSON, représentant Monsieur le Recteur de  
l'Académie de LILLE

M. CAROUS, Sénateur-Maire de la Ville de  
VALENCIENNES

M. le Ministre LE GARREC, Secrétaire d'Etat auprès  
du Premier Ministre

M. CARPENTIER, Maire de Trith, Vice-Président du  
Conseil Général du Nord

M. R. GRIMALDI, Sénateur

M. BERA, Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Valenciennes

M. MOTRITCH, Représentant la C.G.C.

.../...

Ont donné pouvoir :

M. CAROUS, Sénateur Maire de la Ville de Valenciennes à M. ARMAND  
M. BERA, Président de la C.C.I. de Valenciennes à M. DELQUIGNIES  
M. GRIMALDI, Sénateur à M. PHILIPPE  
M. le Ministre LE GARREC à M. PHILIPPE  
M. TAISNE à M. MALVACHE  
Melle SIMONOT à M. MALVACHE  
M. COQUET à M. GIUSTO  
M. MARCOU à M. GIUSTO  
M. OUDIN à M. BOURTON  
M. AUTEM à M. COFFIGNIEZ  
M. VERCAIGNE à M. MARCHANT  
M. RICHOUX à Melle LISMONDE  
M. THIBAUT à Melle HOUENOU  
Melle HYPOLITE à M. HARBONNIER

-----

ORDRE DU JOUR

- 1 - Informations diverses et communications du Président
- 2 - Décret d'exonération du droit d'inscription et application à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
- 3 - Demande de renouvellement des diplômes nationaux de second cycle universitaire
- 4 - Propositions de modifications éventuelles du 1er cycle universitaire et demandes nouvelles
- 5 - Demande de transformation de diplômes d'Université en diplômes nationaux
- 6 - Demande de création nouvelle en 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle

- o - o - o -

Le Président a l'honneur d'ouvrir la séance du premier Conseil d'Université de l'année 1984 et d'accueillir, pour la première fois, Monsieur PARENT, Président du Syndicat Intercommunal en remplacement de Monsieur GILLIARD, parti en retraite, et Monsieur ARMAND, qui représente Monsieur CAROUS, Sénateur Maire de Valenciennes. Il félicite les étudiants présents en nombre, phénomène d'autant plus intéressant, que leur participation et leur rôle sont accrus par la nouvelle loi de l'enseignement supérieur au sein du conseil des études et de la vie universitaire en plus du Conseil d'Université.

Il prie les conseillers de bien vouloir l'excuser d'avoir avancé la date du présent Conseil, dû aux nécessités du calendrier ministériel : nomination des professeurs du second cycle dans le supérieur et dépôt des demandes d'habilitations le 15 février au Ministère.

.../...

## I - INFORMATIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Monsieur le Président a la joie de présenter Monsieur OBERT, ancien Directeur du département G.E.A., nommé Directeur de l'I.U.T. qui continue à assumer les responsabilités pédagogiques de la M.S.T.C.F. au sein de l'U.E.R. de Droit et à participer aux différentes commissions. Au nom du Conseil d'Université, il lui adresse ses plus vives félicitations.

- Il demande si le compte-rendu du Conseil d'Université du 27 Octobre 1983 a semblé conforme aux conseillers et le soumet au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Il pose la même question quant au compte-rendu de la section permanente ouverte aux membres du Conseil d'Université. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Le Président indique les dates des conseils d'Université de l'année 1984 :

- . le 22 mars 1984
- . le 17 mai 1984
- . le 15 novembre 1984

- Il demande l'avis du Conseil d'Université quant à la possibilité de contracter un emprunt. En effet, l'U.E.R. de Sciences a de gros problèmes de locaux, il serait bon qu'elle acquiert un atelier, à la façon des ateliers de l'I.U.T. et de l'E.N.S.I. Le principal des fonds devrait provenir de l'U.E.R. : les terrains sont là et le Président en remercie le Président du Syndicat Intercommunal, les réserves de l'Université ne permettent pas la construction ; il faut donc faire une demande de prêt, préparer un dossier, trouver une caution ; mais on peut d'ores et déjà dire que le montant du prêt serait de l'ordre de 1,5 Million de Francs.

Monsieur DELQUIGNIES demande si un taux préférentiel serait accordé à l'Université.

Monsieur VAN CEULEBROECK répond que le taux serait celui du marché. Les deux ministres de tutelle étudient le projet, on ne peut préjuger de la décision ; néanmoins, il est besoin de l'accord du Conseil d'Université. Les conseillers à l'unanimité ont donné leur accord.

- Dans la lutte contre l'échec et l'ouverture des cursus au monde des adultes, les U.E.R. de Lettres, Sciences et Droit ont obtenu du ministère des financements pour lutter contre l'évaporation et pour adapter les lers cycles aux 2nds cycles à finalité professionnelle ; de même la M.S.T.C.F. a obtenu 45.000 Francs pour ouvrir son cursus aux adultes.

- Le Président présente rapidement le Compte-Rendu du Comité Economique et Social traitant du 3ème plan. Les conseillers étant intéressés, un résumé des objectifs et actions concernant la région sera fait et joint en annexe du Compte-Rendu du Conseil d'Université.

- Monsieur MENIER sera remplacé par un nouveau Secrétaire Général, Monsieur RENZI venant de PARIS VIII, à compter du 1er Mai 1984.



- La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur a été promulguée le 27 janvier 1984 au Journal Officiel. Le Conseil Constitutionnel n'a pas accepté le collège unique mais impose un vote à la proportionnelle par corps qui conduit à un dépouillement complexe dont le Vice-Président Elections aura la charge de l'analyse.

- De nouvelles commissions de spécialités et d'établissements vont voir le jour ; une de leurs responsabilités est d'évaluer les dossiers de candidats à un poste de Maître-Assistant, de Maître de Conférence, de Professeur. Les critères pour retenir les candidatures sont définis par le C.C.U. (Comité Consultatif Universitaire) qui transmettra à l'échelon local 3 ou 4 dossiers pour le choix définitif.

Monsieur OBERDORFF souligne qu'il s'agit là de l'inverse de la mécanique ancienne.

Monsieur MOREL demande si l'on connaît le calendrier de mise en application de ces nouvelles commissions.

Le Président ne connaît pas le calendrier mais précise que, néanmoins, interdiction est faite à l'Université de créer des commissions avant que les décrets ne sortent.

- Le M.E.N. a défini des règles permettant d'évaluer le surcoût recherche : il prend en considération comme valeur de base, les équipements fournis par le M.E.N. et passés par l'Agent Comptable ; or, d'autres matériels existent provenant de contrats particuliers, du C.N.R.S.,... La valeur de base est multipliée par un coefficient d'ouverture selon le nombre d'enseignants-chercheurs associés au C.N.R.S., à l'I.N.S.E.R.M.,... et le nombre de chercheurs seuls. Le calcul théorique, ainsi fait, admet à 3 % de la valeur des équipements connus, le surcoût lié à ces activités.

Monsieur N. MALVACHE demande l'avis du Conseil d'Université sur l'extension de ces principes du "surcoût" pour l'équipement non connu de l'Université et ne passant pas par Monsieur l'Agent Comptable. En effet, ces équipements entraînent aussi un surcoût de fonctionnement en maintenance, fluide, ... Monsieur le Président propose d'appliquer cette règle de 3 % aux équipements n'ayant pas été passés par Monsieur l'Agent Comptable, donc inconnus de l'Université et du Président. Le Conseil est favorable.

## II - EXONERATION DES DROITS UNIVERSITAIRES

Monsieur le Président fait un résumé des faits passés. En 1980, le Conseil d'Université a débattu des modalités d'exonérations des droits universitaires. L'imprécision des situations, la multiplication des cas ont amené à une exonération de 50 % des étudiants en 1983. Les débats du groupe de travail constitué des trois commissions : Finances, Scolarité, Vie de l'Etudiant, ceux du Conseil d'Université du 27/10/83 tendaient à limiter l'inflation des exonérations.

Or, un décret paru le 5 janvier 1984 (distribué aux conseillers) prévoit :

- une exonération de droit pour les boursiers du gouvernement français ;
- la possibilité pour le Conseil d'Université d'exonérer des étudiants dans la limite de 10 %.

.../...



Monsieur le Président interroge l'assemblée : doit-on maintenir l'exonération des personnels, enfants et conjoints des personnels de l'Université de Valenciennes ? Comment juger les cas sociaux ?

Le caractère systématique de l'exonération des personnels, enfants et conjoints ne semble pas compatible avec l'article 3 du décret. Il propose qu'une commission, composée des responsables de la Scolarité, de l'Infirmierie, des Sports, de l'Assistante Sociale, de représentants des étudiants, exonère les cas sociaux dans la limite du nombre autorisé sur la base d'une demande personnelle de l'étudiant qui joindrait toutes les pièces utiles et nécessaires permettant à la commission de prendre une décision en sa faveur.

Monsieur DELQUIGNIES pense que les cas sociaux sont boursiers donc exonérés de droit (Art. 2).

Monsieur DELCOURT rappelle que l'exonération porte sur 200 Francs. Le groupe de travail avait fait état des difficultés inouïes de l'analyse, de la multiciplité des cas, des erreurs faciles et avait formulé l'idée d'exonérer les enfants des personnels.

Monsieur le Président Noël MALVACHE, Monsieur TISON sont opposés à cette formule d'autant plus qu'elle est en contradiction avec l'article 3 du décret.

Monsieur MORIAMEZ estime qu'une telle commission, comme la commission de bourses du Rectorat, doit être tripartite et comprendre, à ce titre, des enseignants au courant de cas particuliers.

Le Président Noël MALVACHE pense qu'il faudrait ajouter les Directeurs d'U.E.R.

Monsieur MOREL estime que le plafond des bourses est très bas et qu'il subsiste donc des cas sociaux non boursiers. On pourrait adopter le critère du second degré : quand une bourse nationale n'est pas accordée et que les ressources ne dépassent pas de plus de 15 % le plafond, une bourse départementale est accordée.

Monsieur HARBONNIER rappelle qu'il existe un problème de critères.

Le Président ne retient pas de critères types et laisse le soin à la commission de juger.

Monsieur NATUREL trouve gênant qu'il n'y ait aucun critère car il est difficile de faire un choix, on pourrait établir un mode de calcul à partir d'un quotient familial.

Monsieur DELQUIGNIES souligne que le décret prévoit que le Conseil d'Etablissement doit fixer les critères généraux.

Madame COCHAUX : On pourrait prendre déjà en considération les réfugiés politiques.

Monsieur MORIAMEZ pense que la commission pourrait se réunir une lère fois pour définir des critères qu'elle soumettra au Conseil d'Université.

Tous les conseillers s'accordent sur cette proposition.

.../...

### III - DEMANDE DE RENOUELEMENT DES DIPLOMES NATIONAUX DE 2ND CYCLE

Le Président informe l'assemblée que :

- tous les seconds cycles scientifiques doivent être "remis à plat", réétudiés et faire l'objet d'une habilitation ;

- les autres second cycles doivent faire l'objet d'une demande de prorogation ou éventuellement de modification.

Monsieur GIUSTO demande que soit prorogée la licence de Lettres Modernes, cette demande de prorogation a été votée à l'unanimité par l'U.E.R. de Lettres.

Monsieur SOENEN, Directeur de l'U.E.R. de Sciences, présente les demandes de réhabilitation de la Licence et Maîtrise de Maintenance Industrielle, la Licence des Techniques Audiovisuelles ainsi que de la Maîtrise de Communication Audiovisuelle. Les souhaits du Conseil d'U.E.R. sont d'orienter les activités de l'U.E.R. de Sciences :

- vers la Productique avec ses 3 filières :

- . mécanique
- . informatique industrielle
- . maintenance

- et vers l'Audiovisuel,

les habilitations arrivant à échéance, la re-demande est logique. Le second souhait de l'U.E.R. est de remplacer les Licence et Maîtrise traditionnelles de Maintenance Industrielle par une mention Maintenance Industrielle de la M.S.T. Productique.

C'est, en fait, demander au M.E.N. une reconnaissance de l'organisation actuelle et d'un niveau : en effet, une M.S.T. est reconnue d'un niveau supérieur à une Licence et Maîtrise traditionnelles.

Le Président demande à Messieurs les Directeurs de l'U.E.R. de Lettres et Sciences si des ouvertures sont prévues dans leurs seconds cycles.

Monsieur GIUSTO : L'ouverture de la Licence de Lettres Modernes sera prévue dans la suite du nouveau diplôme de premier cycle.

Monsieur SOENEN : Les cursus sont ouverts à la formation continue mais se pose le problème des stagiaires : l'entreprise ou le stagiaire doit trouver son financement. Le M.E.N. n'ouvre des crédits que pour les stagiaires de formation continue à Bac + 5.

Le Président demande si une synchronisation par Unité de Valeur a été envisagée dans les M.S.T. pour attirer les adultes ?

Monsieur SOENEN : en 1982, la formation par Unité Capitalisable de la M.S.T. a été prévue mais il n'y a pas eu de candidats ; en outre, lors du Conseil de Perfectionnement, les industriels n'ont pas souhaité une ouverture immédiate aux adultes.

.../...



Le Président rappelle que, en 1984, les U.E.R. seront transformées en U.F.R., Unité de Formation et de Recherche, et intégreront formation initiale et formation continue.

Monsieur MOREL : Quelle est la différence entre une M.S.T. et une Licence et Maîtrise traditionnelles ?

Monsieur SOENEN : La différence réside surtout dans le volume horaire : Licence et Maîtrise traditionnelles : 1.200 heures.  
M.S.T. : 1.700 heures.

Or, pour mener les étudiants à un niveau technologique suffisant sans délaissier les enseignements fondamentaux, le nombre d'heures, en particulier en technologie pratique doit être important. Depuis la création de la Licence de Maintenance Industrielle et de la Maîtrise de Maintenance Industrielle, l'U.E.R. a financé sur ses moyens propres le passage à 1.400 heures et depuis 1983, l'attribution du même nombre d'heures qu'à la M.S.T. Productique. Il n'y a, en fait, pas de surcoût pour le M.E.N.

L'autre filière de l'U.E.R. nécessitant réhabilitation est celle de l'audio-visuel. La licence des techniques audio-visuelles est née la première, suivie de la maîtrise de communication audiovisuelle. Le recrutement des étudiants est national, les candidats sont nombreux pour un nombre limité de postes de travail ; et, fait important, il n'y a pas de chômage à la sortie du cursus.

Le Conseil a examiné favorablement l'évolution de la filière audiovisuelle sur deux plans :

- l'augmentation du volume horaire ;
- l'introduction de techniques liées à l'informatique, au développement de l'électronique (l'outil informatique est de plus en plus utilisé en audiovisuel).

L'U.E.R. demande que soit donnée une dénomination commune aux licence et maîtrise, en proposant licence et maîtrise de communication audiovisuelle mais en ajoutant la mention "techniques audiovisuelles" en ce qui concerne la licence. Il faut, en effet, garder cette mention, ce diplôme étant reconnu en ces termes par les conventions collectives. A ce propos, Monsieur SOENEN tient à préciser que l'effectif faible en année de maîtrise était lié à la non-reconnaissance, jusqu'à présent, de ce diplôme par les conventions collectives. Ce cursus est, depuis cette année, prévu et organisé pour les étudiants en formation continue.

Monsieur le Président soumet au vote des conseillers les demandes d'habilitations et prorogations présentées.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Université prononcent un vote favorable pour la prorogation de la Licence de Lettres modernes, pour la transformation des Licence de Maintenance Industrielle et Maîtrise de Maintenance Industrielle en mention Maintenance Industrielle de la M.S.T. Productique et pour la réhabilitation des Licence et Maîtrise de Communication Audiovisuelle.

.../...

#### IV - PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS EVENTUELLES DU 1er CYCLE

Monsieur le Président Noël MALVACHE passe la parole aux directeurs d'U.E.R. afin qu'ils exposent les propositions d'un nouveau premier cycle rénové dans le cadre de la réforme.

Monsieur OBERDORFF, présente le projet voté par le Conseil de l'U.E.R. du premier cycle rénové en Sciences Juridiques. Ce projet tient compte et des potentiels de la Faculté de Droit de Valenciennes et des traditions existantes en Faculté de Sciences Juridiques mais il entraîne un surcoût.

Le 1er cycle connaît un très grand succès : 508 étudiants en 1983 ; il faut mieux les accueillir et les préparer. En ce sens, une période de 20 heures est prévue pour exposer aux étudiants les études juridiques et aboutir à un programme pédagogique adapté aux étudiants.

Deuxième thème, les variations pédagogiques : 9 options seront offertes aux étudiants en 1ère et 2ème année (au lieu de 5 actuellement) afin de les préparer :

- au second cycle classique ;
- au second cycle spécialisé : M.S.T.C.F. ; Licence de commercialisation et exportation des biens industriels.
- aux concours administratifs en fin de 1er cycle, en liaison avec le C.P.A.G.

La charge horaire par étudiant ne sera pas augmentée mais celle de l'U.E.R. le sera.

Troisième thème : la préprofessionnalisation. L'U.E.R. de Droit de Valenciennes avait déjà introduit dans son cursus une initiation aux pratiques professionnelles. Le volume horaire passera de 30 à 50 heures, le contenu pédagogique sera accru et des stages organisés, des secteurs sont ouverts :

- l'administration publique ;
- les professions judiciaires ;
- la vie des entreprises ;
- le secteur de la communication.

Enfin, il apparaît nécessaire de développer les langages fondamentaux :

- expression écrite et orale :
  - . techniques de documentation ;
  - . utilisation de la Bibliothèque Universitaire ;
  - . exercice d'une Langue Vivante Etrangère, introduction d'une 2ème, voire d'une 3ème ;
- introduction de l'informatique, pour former des utilisateurs des matériels informatiques, utilisateurs de banques de données qui se multiplient actuellement.

Cependant, il faut considérer que le nombre d'étudiants est important et le coût financier sera élevé.

.../...



Le Président pose plusieurs questions :

- 20 heures par étudiant sont-elles suffisantes pour organiser l'accueil, les tests, entretiens et faire l'évaluation ?

- quelles sont les relations avec le C.P.A.G. (Centre de Préparation à l'Administration Générale) et la formation des adultes ?

- à quel moment de son cursus l'étudiant prend-il connaissance de la décentralisation ?

Monsieur OBERDORFF a conscience que 20 heures ne sont pas suffisantes mais ce nombre limité est imposé par deux contraintes :

- le volume horaire global du premier cycle doit être d'environ 1.000 heures ;

- l'effectif très lourd de lère année.

La relation avec l'administration et le C.P.A.G. s'établit au moment du choix par l'étudiant des options du DEUG ; cependant, il faut savoir que le recrutement de la catégorie A se fera de plus en plus à bac + 3, dès l'an prochain, l'I.R.A. (Institut Régional d'Administration) fera son recrutement à bac + 3. Quant à la décentralisation, un cours sera organisé dès la 2ème année.

Monsieur MARCHANT considère les difficultés engendrées par la petite taille et l'exiguïté des locaux et demande si on ne peut accueillir ces étudiants dans les locaux universitaires du Mont Houy.

Monsieur OBERDORFF : certes, les bâtiments ne sont pas extensibles mais toutes les options ne seront ouvertes que si les étudiants sont nombreux.

Le Président : L'Université est bâtie pour accueillir 2.000 étudiants, il y en a aujourd'hui 4.000, c'est un problème, mais on ne peut attendre.

Monsieur MOREL demande s'il n'est pas moyen de rendre la lère année du DEUG plus qualifiante ; l'échec est important en fin de lère année, et les étudiants se retrouvent sans diplôme, même s'ils ont un acquis supérieur.

Monsieur OBERDORFF rappelle qu'en 1983, l'U.E.R. a obtenu des heures de soutien pour lutter contre l'échec mais il n'en demeure pas moins difficile de faire une bonne pédagogie dans des amphis surpeuplés. Dans le cadre du nouveau 1er cycle, on peut espérer qu'en proposant une meilleure adaptation au profil de l'étudiant, on rencontrera une plus grande motivation.

Messieurs HARBONNIER et MARCHANT pensent qu'il est effectivement important de bien orienter les étudiants dès la fin du 2ème degré juste après le bac.

Le Président met aux voix le projet du 1er cycle de Droit rénové. Les conseillers l'adoptent à l'unanimité.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur GIUSTO afin qu'il présente les propositions de l'U.E.R. de Lettres.

.../...

Monsieur GIUSTO explique que la politique globale de l'U.E.R. de Lettres repose sur la prudence et le pragmatisme : l'U.E.R. a décidé de ne pas toucher aux formations traditionnelles, cette année, mais a voté un premier cycle rénové en Arts Plastiques, diplôme délivré conjointement avec Lille III dont les successives demandes d'habilitation ont toujours été refusées. Les caractéristiques de ce 1er cycle sont :

- une pluridisciplinarité effective avec l'intervention de l'U.E.R. de Sciences ;

- une polyvalence de la formation, le diplôme obtenu à bac + 2 permet une orientation vers :

- . la Scénographie ;
- . les Arts Plastiques classiques ;
- . la Communication Audiovisuelle.

- une lutte contre l'échec par l'organisation en semestres et la création d'un Diplôme d'Université après un 1er ensemble  $S_0 + S_1$ .

Cette nouvelle formation est :

- très attrayante pour les étudiants de l'U.E.R. de Lettres ;
- susceptible d'offrir orientation ou réorientation aux étudiants au bout de 3 ou 4 semaines ;
- facteur d'évolution pour les DEUG traditionnels.

Le contenu de l'enseignement se partage en enseignements de base, langages fondamentaux, modules de préprofessionnalisation.

Les moyens demandés pour la 1ère année d'application sont de 400 heures.

Le Président : Sous quelle forme se fera la collaboration avec l'U.E.R. de Sciences ?

Monsieur GIUSTO : La collaboration peut se faire sous deux formes :

- soit par le regroupement des étudiants ;
- soit par des enseignements particuliers faits dans une U.E.R. par des enseignants d'une autre U.E.R.

Le Président rappelle que la demande d'habilitation a été votée l'an dernier mais refusée par le M.E.N. Il soumet au vote des conseillers la demande d'habilitation du 1er cycle rénové d'Arts Plastiques.

Les conseillers l'adoptent à l'unanimité.

Le Président passe la parole à Monsieur SOENEN pour le premier cycle scientifique.

Monsieur SOENEN : Dans l'élaboration d'un nouveau 1er cycle, l'U.E.R. de Sciences a poursuivi deux objectifs :

- offrir le maximum de chances aux étudiants pour entrer en 2nd cycle ;
- ou sortir du 1er cycle avec un métier.

.../...



Pour réussir, le projet prévoit une période d'orientation qui débouche sur le choix d'un cursus et un contrat de formation passé entre l'étudiant et l'équipe pédagogique.

Ce premier cycle est découpé en semestres ; après le premier semestre d'évaluation, le candidat a trois possibilités :

- continuer en  $S_1$  ;
- choisir  $S'_1$  (suivi de  $S''_1$ ), semestre à vitesse plus lente pour combler les handicaps d'un certain nombre d'étudiants aux niveaux divers selon les diplômes antérieurs ;
- entrer en Préparation à la Vie Active : semestre pour préparer divers concours et entrer dans la vie active.

A la fin de  $S_1$ , les étudiants seront orientés vers le diplôme de fin de 1er cycle ou vers un D.E.U.S.T. (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques).

Le contenu de ce premier cycle se compose des :

- sciences de base ;
- langages fondamentaux : l'informatique, l'audiovisuel, les techniques d'expression ;
- des modules de sensibilisation où interviendront des industriels, ingénieurs, techniciens, syndicalistes ... et qui se transformeront en modules de préprofessionnalisation en 2<sup>de</sup> année.

Les étudiants qui sortiraient du premier cycle en février feraient un stage d'études en entreprises de février à octobre.

L'U.E.R. propose la création de trois D.E.U.S.T. à finalité professionnelle :

- D.E.U.S.T. en informatique d'organisation et système d'informatique ;
- D.E.U.S.T. en micro-informatique industrielle ;
- D.E.U.S.T. de techniques d'exploitation des moyens audiovisuels et de réseaux câblés.

Ces formations doivent donner un métier, sont assurées par 675 heures de cours à l'Université plus un stage industriel. L'U.E.R. et le C.E.P.P.E.S. ont l'expérience de ce type de formation en informatique qui autorise l'étudiant à occuper une place et être opérationnel en entreprise. La moitié des places seront offertes aux étudiants de formation continue.

Monsieur TISON explique que le projet met en application deux principes sur lesquels repose la réforme :

- orientation (tests, entretiens ... permettront de définir le profil du candidat) ;
- lutte contre l'échec (aider ceux qui ont des difficultés mais ne pas décourager ceux qui vont vite ; moduler la vitesse d'apprentissage plutôt que faire redoubler).

Monsieur MOREL pense que le D.E.U.S.T. peut apparaître comme un D.U.T. dans des disciplines qui n'existent pas à l'I.U.T. et que le cursus est plus qualifiant à l'I.U.T. ; pourquoi ne pas autoriser l'orientation de l'U.E.R. Sciences vers l'I.U.T. et réciproquement ?

Monsieur SOENEN : Il n'est pas question de refaire ce qui est fait à l'I.U.T. ni d'entrer en D.E.U.S.T. en situation d'échec. L'équipe pédagogique doit considérer une situation objective : l'étudiant ne peut pas ou ne veut pas aller à bac + 4, elle lui propose un cursus à bac + 2. L'entrée en D.E.U.S.T. est prévue par le biais de la formation professionnelle, elle pourrait l'être par celui de l'I.U.T. La collaboration existe entre l'U.E.R. de Sciences et l'I.U.T. au niveau du 2nd cycle, pourquoi pas au niveau du 1er ?

Monsieur TISON apprécie de façon très positive de mettre des passerelles entre l'I.U.T. et l'U.E.R. de Sciences mais s'oppose à l'idée de déqualifier les D.E.U.S.T. Certains étudiants sont mal orientés en DEUG A, certificat d'entrée au 2nd cycle ; un Diplôme d'Université en filière électronique a été institué en 1983, il y avait 65 demandes dont celles de 3 D.U.T. et 3 B.T.S. diplômés pour 24 places. Le D.E.U.S.T. doit viser une formation très qualifiante.

Le Président soumet au vote des conseillers le projet de nouveau premier cycle scientifique. Il est adopté à l'unanimité.

#### V - DEMANDE DE TRANSFORMATION DE DIPLOMES D'UNIVERSITE EN DIPLOMES NATIONAUX

Monsieur OBERDORFF présente la demande d'habilitation à délivrer la licence de commercialisation et exportation des biens industriels ; cette licence se substitue au Diplôme d'Université qui se prépare en 1 an, diplôme de Formation Supérieure Technico-Commerciale. En 1983, une demande d'habilitation en Maîtrise de Sciences et Techniques "Techniques de Commercialisation" a été votée par le Conseil d'Université mais refusée par le M.E.N. pour le motif "encadrement insuffisant".

Cette licence a pour objectif de donner une formation tertiaire à des étudiants qui ont une connaissance des biens industriels. Elle est parfaitement pluridisciplinaire et le corps des intervenants a été étoffé. La possibilité aux étudiants de DEUG d'entrer dans cette formation pourrait être accordée.

Monsieur AUTEM se demande s'il est nécessaire de multiplier les diplômes d'autant que le tissu industriel commercial ne connaît pas les diplômes existant déjà (DUT - TC, GEA, Maîtrise LEA).

Monsieur OBERDORFF : il ne s'agit pas de multiplier les diplômes mais de substituer une Licence à un Diplôme d'Université. Les diplômés existent et augmentent. Il est demandé une reconnaissance officielle d'un diplôme qui existe.

Monsieur MARCHANT insiste sur l'intérêt de cette substitution : il n'y a pas de chômage à la fin de cette formation ; actuellement les étudiants font, en liaison avec l'A.N.P.E. et les journaux, une enquête sur 2 ou 3 années écoulées pour connaître le type d'emplois offerts. Mais on sait d'ores et déjà que les débouchés et emplois ne sont pas les mêmes que ceux offerts aux DUT -TC ou GEA. La transformation du Diplôme d'Université en Licence va permettre aux étudiants d'accéder à une Maîtrise ou M.S.T., ce qui est impossible actuellement.

.../...



Le Président rappelle que le groupe d'experts s'était montré favorable à ce diplôme l'an dernier mais qu'il n'a pas eu l'habilitation à cause du coût et soumet le projet au vote des conseillers.

Le projet est adopté à l'unanimité.

#### VI - DEMANDE DE CREATION NOUVELLE EN 2nd et 3ème CYCLE

Monsieur OBERDORFF présente ensuite la demande d'habilitation du diplôme plus classique qu'est la licence en droit. Cette demande a déjà été faite l'an dernier, il est logique de la reformuler dans cette discipline ; le second cycle n'est pas bouleversé et le DEUG de Droit a un grand succès. En outre, elle serait utile dans cette région qui souffre d'un sous-encadrement administratif tant au niveau de l'Etat que des collectivités. Elle est aussi la passerelle indispensable pour aller vers des diplômes plus originaux. C'est enfin l'occasion pour le M.E.N. de doter l'Université en personnel enseignant.

Monsieur HARBONNIER : Il est urgent de développer la Faculté de Droit par elle-même pour lui donner un poids dans la région.

La Licence de Droit s'adresserait à beaucoup de nos étudiants issus des DUT tertiaires, des DEUG littéraires en plus de ceux des DEUG de Droit classiques dont les nombreux transferts signifient leur volonté de poursuivre les études juridiques.

Le projet est voté à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur SOENEN pour les demandes d'habilitation du 3ème cycle : Le D.E.S.S. Arts du Spectacle. En 1983, la demande d'habilitation à délivrer ce D.E.S.S. a obtenu un avis favorable du groupe d'experts.

Ce D.E.S.S. comporterait deux mentions :

- une mention média plus orientée vers la formation des journalistes aux techniques ;

- une mention production plus orientée vers la formation des cadres techniques.

Cependant, le souhait de l'U.E.R. de Sciences est de n'ouvrir en 1984 que la mention média, en convention avec l'Ecole de Journalisme, car les potentiels humain et matériel limités sont déjà fort utilisés dans les D.E.U.S.T., Licence, Maîtrise.

Monsieur FLORENT souligne que la demande en audiovisuel est très importante sur le plan international et que pour trouver des fiches pédagogiques audiovisuelles, on est actuellement obligé de faire appel au Canada, à l'Allemagne.

Monsieur SOENEN précise que ce n'est pas la préoccupation de l'équipe audiovisuelle dans ce D.E.S.S. Il existe dans le cadre de l'Université d'été, une formation de formateurs.

.../...

Monsieur BUDZYK, étudiant dans la filière audiovisuelle, regrette que, pour pouvoir poursuivre au delà de la maîtrise, il soit contraint à migrer sur Paris ou à prendre une branche approchante.

Le projet soumis au vote des conseillers est adopté à l'unanimité.

Monsieur SOENEN expose le projet de D.E.S.S. " Informatisation et Communication homme-machine", dont l'objectif est de former des cadres que ce soit dans les transports, la bureautique ... analysant les problèmes ergonomiques du poste de travail, de la machine, des interfaces et par là-même, étudiant les accidents du travail et les incidences juridiques.

Ce projet est important : il met en avant la spécificité de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis qui a déjà organisé un congrès sur "Techniques Nouvelles et Ergonomie" en 1981 et participé à un congrès international en 1983.

Le Président soumet au vote des conseillers le projet de DESS. La demande d'habilitation est votée à l'unanimité.

La proposition de convention présentée par Monsieur Pierre FLORENT, Vice-Président Relations Internationales sera reprécisée avec Monsieur le Directeur de l'I.U.T. en vue de son éventuelle extension à d'autres U.E.R. de l'Université.

Après avoir remercié tous les participants de leur présence au Conseil d'Université et en particulier les étudiants, le Président lève la séance.

-----